

Délégation générale aux ressources

Service des Assemblées

Rédaction : Martine Braconnier
Valérie Garnier

PROCES-VERBAL

Objet : **BUREAU - Partie délibérative**
Date de la réunion : **10 décembre 2007**
Horaire : **10 heures 30**

communauté urbaine
GRANDLYON

Prochaine réunion

Dates :
14 janvier 2008
4 février 2008

Horaire : 10 heures 30

Lieu : Hôtel de Communauté

**PROCES-VERBAL DU BUREAU
DU 10 DECEMBRE 2007**

SOMMAIRE

Appel nominal		(p. 7)
N° B-2007-5725	<i>Chassieu - Avenue du Dauphiné - Requalification des parcs et zones industriels (RPZI) - Travaux de requalification des accotements nord - Tranche 2 - Autorisation de signer les marchés -</i>	(p. 7)
N° B-2007-5726	<i>Bron - Acquisition des lots n° 177 et 361 dépendant de la copropriété Le Terrailon située 11, rue Guynemer et appartenant aux consorts Millon -</i>	(p. 7)
N° B-2007-5727	<i>Caluire et Cuire - Acquisition de parcelles de terrain situées à l'angle de l'avenue Elie Vignal et de la rue Emile Romanet et appartenant à la Commune -</i>	(p. 7)
N° B-2007-5728	<i>Francheville - Acquisition d'une parcelle de terrain située 9, chemin du Gareizin et appartenant à M. Fernoux et à Mme Petrod -</i>	(p. 7)
N° B-2007-5729	<i>Irigny - Acquisition d'une parcelle de terrain située chemin de Presles et appartenant à M. Laoucheria -</i>	(p. 7)
N° B-2007-5730	<i>Lyon 3° - Acquisition de quatre parcelles de terrain situées 58 à 64, route de Genas et appartenant à la société Bouygues immobilier -</i>	(p. 7)
N° B-2007-5731	<i>Lyon 6° - Acquisition d'un immeuble situé 118, rue Bossuet et appartenant à la SCI Pradel -</i>	(p. 7)
N° B-2007-5732	<i>Lyon 7° - Acquisition d'une parcelle appartenant à EDF et constituant une partie de l'assiette foncière de la rue de Surville -</i>	(p. 8)
N° B-2007-5733	<i>Meyzieu - Acquisition de quatre parcelles de terrain situées 10, rue Gambetta et appartenant aux copropriétaires du groupe immobilier Aquarella, représentés par leur syndic Lamy Gestrim Grand Lyon -</i>	(p. 8)
N° B-2007-5734	<i>Meyzieu - Acquisition d'une parcelle de terrain située 8, rue Gambetta et appartenant aux copropriétaires des Jardins de Meyzieu, représentés par leur syndic Foncia grand large -</i>	(p. 8)
N° B-2007-5735	<i>Mions - Acquisition d'un immeuble situé rue Mangetemps et appartenant aux consorts Legendre -</i>	(p. 8)
N° B-2007-5736	<i>Mions - Acquisition d'un immeuble situé rue Mangetemps et appartenant aux époux Jocteur -</i>	(p. 8)

N° B-2007-5737	<i>Mions - Acquisition d'un immeuble situé rue Mangetemps et appartenant à M. Claudius Danon-Philipart -</i>	(p. 8)
N° B-2007-5738	<i>Mions - Acquisition d'immeubles situés rue Mangetemps et appartenant à la Commune -</i>	(p. 8)
N° B-2007-5739	<i>Mions - Acquisition d'une parcelle de terrain située rue d'Hermini et appartenant aux co-lotis du lotissement Le Parc Voltaire -</i>	(p. 8)
N° B-2007-5740	<i>Saint Fons - Acquisition de deux parcelles de terrain et de bâtiments situés 10-12, rue Robert et Reynier et appartenant à la SCI Investissement immobilier -</i>	(p. 8)
N° B-2007-5741	<i>Saint Priest - Acquisition du lot n° 2043 dépendant de l'ensemble immobilier Les Alpes situé 34, rue Juliette Récamier et appartenant à M. Bayard et Mlle Couturier -</i>	(p. 8)
N° B-2007-5742	<i>Sathonay Village - Acquisition de parcelles de terrain situées rue de Rivery à l'angle de la route de Saint Trivier et appartenant à la SNC Carnot -</i>	(p. 8)
N° B-2007-5743	<i>Vénissieux - Acquisition des lots n° 60 et 61 situés dans la copropriété 19, avenue Jean Cagne et appartenant à M. Da Silva -</i>	(p. 8)
N° B-2007-5744	<i>Vénissieux - Acquisition du lot n° 62 situé dans la copropriété 19, avenue Jean Cagne et appartenant à M. Léonard -</i>	(p. 8)
N° B-2007-5745	<i>Villeurbanne - Acquisition du lot n° 3 appartenant à M. Dominique Ogier dans un bâtiment en copropriété situé 47, cours de la République -</i>	(p. 8)
N° B-2007-5746	<i>Villeurbanne - Acquisition des lots n° 12, 19 et 37 appartenant aux époux Atoui dans un ensemble immobilier en copropriété situé 27, route de Genas -</i>	(p. 8)
N° B-2007-5747	<i>Saint Priest - Revente, à Porte des Alpes habitat, de biens situés 35, Deuxième Avenue, Cité Berliet -</i>	(p. 9)
N° B-2007-5748	<i>Rillieux la Pape - Chemin du Champ du Roy - Réaménagement et sécurisation - Demande d'ouverture d'enquête parcellaire en vue de la procédure d'expropriation -</i>	(p. 9)
N° B-2007-5749	<i>Cofinancement du poste de chef de projet pour la mise en place d'un fichier commun de la demande locative sociale dans l'agglomération -</i>	(p. 9)
N° B-2007-5750	<i>Lyon 7° - Gerland - Aménagement de la place Antonin Perrin - Marché public de travaux pour le lot n° 1 - Autorisation de signer un avenant -</i>	(p. 9)
N° B-2007-5751	<i>Lyon 8° - Quartier Langlet Santy - Etude de cadrage urbain - Participation de l'Anru -</i>	(p. 9)

N° B-2007-5752	<i>Vénissieux - Aménagement des voies nouvelles V19 et voie de desserte interne aux ERM et réseaux y afférents - Attribution du marché d'ordonnancement pilotage coordination, suite à une procédure d'appel d'offres ouvert par exception au concours -</i>	(p. 9)
N° B-2007-5753	<i>Marché public pour la maintenance du logiciel Sunopsis - Autorisation de signer un avenant -</i>	(p. 9)
N° B-2007-5754	<i>Marché public pour la maintenance de la solution progicielle de suivi des ouvrages d'art Lago - Autorisation de signer un avenant de substitution -</i>	(p. 9)
N° B-2007-5755	<i>Centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon-sud - Marché public pour les prestations de maintenance de la chaudronnerie, tuyauterie et calorifuge - Lot n° 4 : prestations de calorifuge, traçage antigel - Autorisation de signer un avenant de substitution -</i>	(p. 10)
N° B-2007-5756	<i>Marché public pour les études dans les domaines des déchets et du nettoyage - Lot n° 4 : études portant sur les thèmes de la production et de la distribution des réseaux de chaleur - Autorisation de signer un avenant -</i>	(p. 10)
N° B-2007-5757	<i>Lyon 6° - Mise à disposition, par bail emphytéotique, à la société d'HLM Immobilière Rhône-Alpes, de l'immeuble situé 118, rue Bossuet -</i>	(p. 10)
N° B-2007-5758	<i>Lyon 3° - Mise à disposition de l'Opac du Grand Lyon, par bail emphytéotique, de l'immeuble situé 282, rue Vendôme -</i>	(p. 10)
N° B-2007-5759	<i>Bron - Cession, à la Commune, d'un immeuble situé 24-26, rue Marcel Bramet -</i>	(p. 10)
N° B-2007-5760	<i>Bron - Cession, aux époux Attali, d'un tènement immobilier situé 10, avenue Maréchal de Lattre de Tassigny -</i>	(p. 10)
N° B-2007-5761	<i>Lyon 7° - Cession, à la SCPI Atlantique mur régions, d'un plateau brut de béton situé au rez-de-chaussée de l'immeuble en copropriété situé 26, avenue Tony Garnier -</i>	(p. 10)
N° B-2007-5762	<i>Lyon 7° - Cession, à l'Opac du Rhône, d'un immeuble situé 30, rue du Béguin et appartenant à l'indivision Génin-Lepercq -</i>	(p. 10)
N° B-2007-5763	<i>Lyon 9° - Cession, à l'Opac du Rhône, d'un tènement immobilier situé 28, rue Saint Pierre de Vaise et appartenant à M. et Mme Rambeau -</i>	(p. 10)
N° B-2007-5764	<i>Lyon 9° - Cession d'un immeuble situé 9, impasse Mouillard - Modification de la décision n° B-2007-5667 en date du 5 novembre 2007 -</i>	(p. 10)
N° B-2007-5765	<i>Mions - Cession, à la Commune, d'un immeuble situé route de Corbas -</i>	(p. 10)
N° B-2007-5766	<i>Saint Priest - Revente, à Porte des Alpes habitat, de biens situés 33, Deuxième Avenue, Cité Berliet -</i>	(p. 10)

N° B-2007-5767	<i>Saint Priest - Cession, à l'Etat, d'un volume correspondant aux installations édifiées et situées 84, rue du Dauphiné -</i>	<i>(p. 10)</i>
N° B-2007-5768	<i>Villeurbanne - Cession, à la SCI Berma, d'un tènement immobilier communautaire situé 227 à 231, route de Genas -</i>	<i>(p. 11)</i>
N° B-2007-5769	<i>Sathonay Camp - Echange, avec la SA Régionale d'HLM, de parcelles de terrain situées avenue Félix Faure -</i>	<i>(p. 11)</i>
N° B-2007-5770	<i>Villeurbanne - Libération du local commercial situé 252, avenue Léon Blum exploité par la SARL Domililie -</i>	<i>(p. 11)</i>
N° B-2007-5771	<i>Meyzieu - Villeurbanne - Autorisation de déposer des demandes de permis de démolir -</i>	<i>(p. 11)</i>
N° B-2007-5772	<i>Lyon 3° - Mise à disposition par bail emphytéotique, à la société d'HLM Alliade habitat, de l'immeuble situé 353, rue Paul Bert -</i>	<i>(p. 11)</i>
N° B-2007-5773	<i>Lyon 4° - Mise à disposition de l'Opac du Grand Lyon, par bail emphytéotique, de l'immeuble situé 3, impasse Berger-59, boulevard de la Croix-Rousse -</i>	<i>(p. 11)</i>
N° B-2007-5774	<i>Lyon 5° - Mise à disposition par bail emphytéotique, à la société d'HLM Alliade habitat, de l'immeuble situé 5, rue de la Favorite -</i>	<i>(p. 11)</i>
N° B-2007-5775	<i>Lyon 6° - Mise à disposition, par bail emphytéotique, à la société d'HLM Immobilière Rhône-Alpes, de l'immeuble situé 136, rue Bugeaud -</i>	<i>(p. 11)</i>
N° B-2007-5776	<i>Lyon 8° - Mise à disposition de l'Opac du Grand Lyon, par bail emphytéotique, de l'immeuble situé 124, avenue des Frères Lumière -</i>	<i>(p. 11)</i>
N° B-2007-5777	<i>Lyon 4° - Mise à disposition par bail emphytéotique, à l'Opac du Grand Lyon, de l'immeuble situé 3, rue Villeneuve -</i>	<i>(p. 11)</i>
N° B-2007-5778	<i>Vénissieux - Mise à disposition par bail à construction, à l'Opac du Grand Lyon, d'un tènement communautaire situé boulevard Lénine - Abrogation de la décision n° B-2005-3523 du 12 septembre 2005 -</i>	<i>(p. 11)</i>
N° B-2007-5779	<i>Villeurbanne - Mise à disposition par bail emphytéotique, à Alliade habitat, de l'immeuble situé 56, rue Gabriel Péri -</i>	<i>(p. 11)</i>
N° B-2007-5780	<i>Stations d'épuration et de relèvement - Réalisation et réparation de menuiseries en aluminium - Relance de la procédure d'appel d'offres ouvert après déclaration d'infructuosité - Autorisation de signer le marché -</i>	<i>(p. 12)</i>
N° B-2007-5781	<i>Garanties d'emprunts accordées à des SA d'HLM -</i>	<i>(p. 12)</i>

- N° B-2007-5782** *Lyon 3° - Villeurbanne - Lyon 7° - Lyon 2° - Lyon 6° - Mission d'assistance juridique à la passation d'un contrat de délégation de service public de chaud et de froid urbains - Lancement de la procédure de marché prévue à l'article 30 du code des marchés public - Autorisation de signature d'un marché à bons de commande -* (p. 12)
- N° B-2007-5783** *Marchés communautaires attribués à la société Appia Rhône - Avenant collectif de transfert à la société Eiffage travaux publics Rhône-Alpes Auvergne établissements Appia Rhône -* (p. 12)
- N° B-2007-5784** *Craponne - Déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire de la rue des Aqueducs Bio Mérieux -* (p. 12)
- N° B-2007-5785** *Vaulx en Velin - Villeurbanne - Pôle de loisirs du Carré de Soie - Aménagement des voiries de desserte - Travaux de clôtures-serrurerie - Autorisation de signer le marché -* (p. 12)
- N° B-2007-5786** *Réalisation de prestations de désherbage sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 1 : réalisation de prestations de désherbage sur le territoire de la Communauté urbaine (subdivision centre-ouest-net 1) - Autorisation de signer le marché -* (p. 13)
- N° B-2007-5787** *Réalisation de prestations de désherbage sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 2 : réalisation de prestations de désherbage sur le territoire de la Communauté urbaine (subdivision centre-est-net 2) - Autorisation de signer le marché -* (p. 13)
- N° B-2007-5788** *Réalisation de prestations de désherbage sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 3 : réalisation de prestations de désherbage sur le territoire de la Communauté urbaine (subdivision nord-est-net 3) - Autorisation de signer le marché -* (p. 13)
- N° B-2007-5789** *Réalisation de prestations de désherbage sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 4 : réalisation de prestations de désherbage sur le territoire de la Communauté urbaine (subdivision nord-net 4) - Autorisation de signer le marché -* (p. 13)
- N° B-2007-5790** *Réalisation de prestations de désherbage sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 5 : réalisation de prestations de désherbage sur le territoire de la Communauté urbaine (subdivision ouest-net 5) - Autorisation de signer le marché -* (p. 13)
- N° B-2007-5791** *Réalisation de prestations de désherbage sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 6 : réalisation de prestations de désherbage sur le territoire de la Communauté urbaine (subdivision sud-est-net 6) - Autorisation de signer le marché -* (p. 13)
- N° B-2007-5792** *Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Etude sur l'ambiance de sûreté dans les gares - Convention d'attribution de subvention avec l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) -* (p. 13)
- N° B-2007-5793** *Pont Schuman - Etudes préalables diverses de voirie, d'aménagement et d'ouvrage d'art - Assistance à maîtrise d'ouvrage - Lancement de procédures d'appels d'offres ouverts - Autorisation de signer les marchés -* (p. 13)

N° B-2007-5794 Avis sur le projet de schéma de cohérence territoriale (SCOT) du syndicat de l'ouest lyonnais (SOL) -

(p. 13)

**Présidence de monsieur Gérard Collomb
président**

Le lundi 10 décembre 2007 à 10 heures 30, mesdames et messieurs les membres du Bureau, dûment convoqués le 3 décembre 2007 en séance par monsieur le président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, président.

Appel nominal

M. LE PRESIDENT : pour notre séance de ce jour, je vous propose de procéder à l'appel nominal.

Présents : MM. Collomb, Bret, Dumont, Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Muet, Reppelin, Darne J., Mme Elmalan, MM. Vesco, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, M. Crimier.

Absents excusés : M. Da Passano, Mme Pedrini (pouvoir à M. David), M. Colin (pouvoir à M. Dumont), Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Blein (pouvoir à M. Abadie), Passi.

Absents non excusés : MM. Buna, Calvel, Duport, Mme Mailler.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

N° B-2007-5725 - Chassieu - Avenue du Dauphiné - Requalification des parcs et zones industriels (RPZI) - Travaux de requalification des accotements nord - Tranche 2 - Autorisation de signer les marchés - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRESIDENT : monsieur Abadie rapporte le dossier numéro B-2007-5725. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. ABADIE, rapporteur : avis favorable sur ce dossier, monsieur le président.

Adopté.

N° B-2007-5726 - Bron - Acquisition des lots n° 177 et 361 dépendant de la copropriété Le Terrailon située 11, rue Guynemer et appartenant aux consorts Millon - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud -

N° B-2007-5727 - Caluire et Cuire - Acquisition de parcelles de terrain situées à l'angle de l'avenue Elie Vignal et de la rue Emile Romanet et appartenant à la Commune - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord -

N° B-2007-5728 - Francheville - Acquisition d'une parcelle de terrain située 9, chemin du Gareizin et appartenant à M. Fernoux et à Mme Petrod - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud -

N° B-2007-5729 - Irigny - Acquisition d'une parcelle de terrain située chemin de Presles et appartenant à M. Laoucheria - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud -

N° B-2007-5730 - Lyon 3° - Acquisition de quatre parcelles de terrain situées 58 à 64, route de Genas et appartenant à la société Bouygues immobilier - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud -

N° B-2007-5731 - Lyon 6° - Acquisition d'un immeuble situé 118, rue Bossuet et appartenant à la SCI Pradel - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud -

N° B-2007-5732 - Lyon 7° - Acquisition d'une parcelle appartenant à EDF et constituant une partie de l'assiette foncière de la rue de Surville - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud -

N° B-2007-5733 - Meyzieu - Acquisition de quatre parcelles de terrain situées 10, rue Gambetta et appartenant aux copropriétaires du groupe immobilier Aquarella, représentés par leur syndic Lamy Gestrim Grand Lyon - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord -

N° B-2007-5734 - Meyzieu - Acquisition d'une parcelle de terrain située 8, rue Gambetta et appartenant aux copropriétaires des Jardins de Meyzieu, représentés par leur syndic Foncia grand large - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord -

N° B-2007-5735 - Mions - Acquisition d'un immeuble situé rue Mangetemps et appartenant aux conjoints Legendre - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud -

N° B-2007-5736 - Mions - Acquisition d'un immeuble situé rue Mangetemps et appartenant aux époux Jocteur - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud -

N° B-2007-5737 - Mions - Acquisition d'un immeuble situé rue Mangetemps et appartenant à M. Claudius Danon-Philipart - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud -

N° B-2007-5738 - Mions - Acquisition d'immeubles situés rue Mangetemps et appartenant à la Commune - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud -

N° B-2007-5739 - Mions - Acquisition d'une parcelle de terrain située rue d'Hermini et appartenant aux co-lotis du lotissement Le Parc Voltaire - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud -

N° B-2007-5740 - Saint Fons - Acquisition de deux parcelles de terrain et de bâtiments situés 10-12, rue Robert et Reynier et appartenant à la SCI Investissement immobilier - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud -

N° B-2007-5741 - Saint Priest - Acquisition du lot n° 2043 dépendant de l'ensemble immobilier Les Alpes situé 34, rue Juliette Récamier et appartenant à M. Bayard et Mlle Couturier - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud -

N° B-2007-5742 - Sathonay Village - Acquisition de parcelles de terrain situées rue de Rivery à l'angle de la route de Saint Trivier et appartenant à la SNC Carnot - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord -

N° B-2007-5743 - Vénissieux - Acquisition des lots n° 60 et 61 situés dans la copropriété 19, avenue Jean Cagne et appartenant à M. Da Silva - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud -

N° B-2007-5744 - Vénissieux - Acquisition du lot n° 62 situé dans la copropriété 19, avenue Jean Cagne et appartenant à M. Léonard - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud -

N° B-2007-5745 - Villeurbanne - Acquisition du lot n° 3 appartenant à M. Dominique Ogier dans un bâtiment en copropriété situé 47, cours de la République - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord -

N° B-2007-5746 - Villeurbanne - Acquisition des lots n° 12, 19 et 37 appartenant aux époux Atoui dans un ensemble immobilier en copropriété situé 27, route de Genas - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord -

N° B-2007-5748 - Rillieux la Pape - Chemin du Champ du Roy - Réaménagement et sécurisation - Demande d'ouverture d'enquête parcellaire en vue de la procédure d'expropriation - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'administration générale -

M. LE PRESIDENT : monsieur Barral rapporte les dossiers numéros B-2007-5726 à B-2007-5746 et B-2007-5748. Monsieur Barral, vous avez la parole.

M. BARRAL, rapporteur : avis favorable sur ces dossiers, monsieur le président.

Adoptés.

N° B-2007-5749 - Cofinancement du poste de chef de projet pour la mise en place d'un fichier commun de la demande locative sociale dans l'agglomération - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

N° B-2007-5750 - Lyon 7° - Gerland - Aménagement de la place Antonin Perrin - Marché public de travaux pour le lot n° 1 - Autorisation de signer un avenant - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

M. LE PRESIDENT : monsieur Abadie rapporte les dossiers numéros B-2007-5749 et B-2007-5750. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. ABADIE, rapporteur : avis favorable sur ces dossiers, monsieur le président.

Adoptés.

N° B-2007-5751 - Lyon 8° - Quartier Langlet Santy - Etude de cadrage urbain - Participation de l'Anru - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° B-2007-5752 - Vénissieux - Aménagement des voies nouvelles V19 et voie de desserte interne aux ERM et réseaux y afférents - Attribution du marché d'ordonnancement pilotage coordination, suite à une procédure d'appel d'offres ouvert par exception au concours - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

M. LE PRESIDENT : monsieur Charrier rapporte les dossiers numéros B-2007-5751 et B-2007-5752. Monsieur Charrier, vous avez la parole.

M. CHARRIER, rapporteur : avis favorable sur ces dossiers, monsieur le président.

Adoptés.

N° B-2007-5753 - Marché public pour la maintenance du logiciel Sunopsis - Autorisation de signer un avenant - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

N° B-2007-5754 - Marché public pour la maintenance de la solution progicielle de suivi des ouvrages d'art Lago - Autorisation de signer un avenant de substitution - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

M. LE PRESIDENT : monsieur Dumont rapporte les dossiers numéros B-2007-5753 et B-2007-5754. Monsieur Dumont, vous avez la parole.

M. DUMONT, rapporteur : avis favorable sur ces dossiers, monsieur le président.

Adoptés.

N° B-2007-5755 - Centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon-sud - Marché public pour les prestations de maintenance de la chaudronnerie, tuyauterie et calorifuge - Lot n° 4 : prestations de calorifuge, traçage antigel - Autorisation de signer un avenant de substitution - Direction générale - Direction de la propreté -

N° B-2007-5756 - Marché public pour les études dans les domaines des déchets et du nettoyage - Lot n° 4 : études portant sur les thèmes de la production et de la distribution des réseaux de chaleur - Autorisation de signer un avenant - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRESIDENT : madame Elmalan rapporte les dossiers numéros B-2007-5755 et B-2007-5756. Madame Elmalan, vous avez la parole.

Mme ELMALAN, rapporteur : avis favorable sur ces dossiers, monsieur le président.

Adoptés.

N° B-2007-5747 - Saint Priest - Revente, à Porte des Alpes habitat, de biens situés 35, Deuxième Avenue, Cité Berliet - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud -

N° B-2007-5757 - Lyon 6° - Mise à disposition, par bail emphytéotique, à la société d'HLM Immobilière Rhône-Alpes, de l'immeuble situé 118, rue Bossuet - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud -

N° B-2007-5758 - Lyon 3° - Mise à disposition de l'Opac du Grand Lyon, par bail emphytéotique, de l'immeuble situé 282, rue Vendôme - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud -

N° B-2007-5759 - Bron - Cession, à la Commune, d'un immeuble situé 24-26, rue Marcel Bramet - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud -

N° B-2007-5760 - Bron - Cession, aux époux Attali, d'un tènement immobilier situé 10, avenue Maréchal de Lattre de Tassigny - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud -

N° B-2007-5761 - Lyon 7° - Cession, à la SCPI Atlantique mur régions, d'un plateau brut de béton situé au rez-de-chaussée de l'immeuble en copropriété situé 26, avenue Tony Garnier - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud -

N° B-2007-5762 - Lyon 7° - Cession, à l'Opac du Rhône, d'un immeuble situé 30, rue du Béguin et appartenant à l'indivision Génin-Lepercq - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud -

N° B-2007-5763 - Lyon 9° - Cession, à l'Opac du Rhône, d'un tènement immobilier situé 28, rue Saint Pierre de Vaise et appartenant à M. et Mme Rambeau - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud -

N° B-2007-5764 - Lyon 9° - Cession d'un immeuble situé 9, impasse Mouillard - Modification de la décision n° B-2007-5667 en date du 5 novembre 2007 - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud -

N° B-2007-5765 - Mions - Cession, à la Commune, d'un immeuble situé route de Corbas - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud -

N° B-2007-5766 - Saint Priest - Revente, à Porte des Alpes habitat, de biens situés 33, Deuxième Avenue, Cité Berliet - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud -

N° B-2007-5767 - Saint Priest - Cession, à l'Etat, d'un volume correspondant aux installations édifiées et situées 84, rue du Dauphiné - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud -

N° B-2007-5768 - Villeurbanne - Cession, à la SCI Berma, d'un tènement immobilier communautaire situé 227 à 231, route de Genas - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord -

N° B-2007-5769 - Sathonay Camp - Echange, avec la SA Régionale d'HLM, de parcelles de terrain situées avenue Félix Faure - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord -

N° B-2007-5770 - Villeurbanne - Libération du local commercial situé 252, avenue Léon Blum exploité par la SARL Domililie - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord -

N° B-2007-5771 - Meyzieu - Villeurbanne - Autorisation de déposer des demandes de permis de démolir - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° B-2007-5772 - Lyon 3° - Mise à disposition par bail emphytéotique, à la société d'HLM Alliade habitat, de l'immeuble situé 353, rue Paul Bert - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud -

N° B-2007-5773 - Lyon 4° - Mise à disposition de l'Opac du Grand Lyon, par bail emphytéotique, de l'immeuble situé 3, impasse Berger-59, boulevard de la Croix-Rousse - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud -

N° B-2007-5774 - Lyon 5° - Mise à disposition par bail emphytéotique, à la société d'HLM Alliade habitat, de l'immeuble situé 5, rue de la Favorite - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud -

N° B-2007-5775 - Lyon 6° - Mise à disposition, par bail emphytéotique, à la société d'HLM Immobilière Rhône-Alpes, de l'immeuble situé 136, rue Bugeaud - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud -

N° B-2007-5776 - Lyon 8° - Mise à disposition de l'Opac du Grand Lyon, par bail emphytéotique, de l'immeuble situé 124, avenue des Frères Lumière - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud -

N° B-2007-5777 - Lyon 4° - Mise à disposition par bail emphytéotique, à l'Opac du Grand Lyon, de l'immeuble situé 3, rue Villeneuve - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud -

N° B-2007-5778 - Vénissieux - Mise à disposition par bail à construction, à l'Opac du Grand Lyon, d'un tènement communautaire situé boulevard Lénine - Abrogation de la décision n° B-2005-3523 du 12 septembre 2005 - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud -

N° B-2007-5779 - Villeurbanne - Mise à disposition par bail emphytéotique, à Alliade habitat, de l'immeuble situé 56, rue Gabriel Péri - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord -

M. LE PRESIDENT : monsieur Dumont rapporte les dossiers numéros B-2007-5747 et B-2007-5757 à B-2007-5779. Monsieur Dumont, vous avez la parole.

M. DUMONT, rapporteur : avis favorable sur ces dossiers, monsieur le président.

Adoptés.

N° B-2007-5780 - Stations d'épuration et de relèvement - Réalisation et réparation de menuiseries en aluminium - Relance de la procédure d'appel d'offres ouvert après déclaration d'infructuosité - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRESIDENT : madame Elmalan rapporte le dossier numéro B-2007-5780. Madame Elmalan, vous avez la parole.

Mme ELMALAN, rapporteur : avis favorable sur ce dossier, monsieur le président.

Adopté.

N° B-2007-5781 - Garanties d'emprunts accordées à des SA d'HLM - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Gestion dette garantie -

N° B-2007-5782 - Lyon 3° - Villeurbanne - Lyon 7° - Lyon 2° - Lyon 6° - Mission d'assistance juridique à la passation d'un contrat de délégation de service public de chaud et de froid urbains - Lancement de la procédure de marché prévue à l'article 30 du code des marchés public - Autorisation de signature d'un marché à bons de commande - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRESIDENT : monsieur Laurent rapporte les dossiers numéros B-2007-5781 et B-2007-5782. Monsieur Laurent, vous avez la parole.

M. LAURENT, rapporteur : avis favorable sur ces dossiers, monsieur le président.

Adoptés.

N° B-2007-5783 - Marchés communautaires attribués à la société Appia Rhône - Avenant collectif de transfert à la société Eiffage travaux publics Rhône-Alpes Auvergne établissements Appia Rhône - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des marchés et de la commande publique - Unité marchés publics -

M. LE PRESIDENT : monsieur David rapporte le dossier numéro B-2007-5783. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : avis favorable sur ce dossier, monsieur le président.

Adopté.

N° B-2007-5784 - Craponne - Déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire de la rue des Aqueducs Bio Mérieux - Direction générale - Direction de la voirie -

N° B-2007-5785 - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Pôle de loisirs du Carré de Soie - Aménagement des voiries de desserte - Travaux de clôtures-serrurerie - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : monsieur Pillonel rapporte les dossiers numéros B-2007-5784 et B-2007-5785. Monsieur Pillonel, vous avez la parole.

M. PILLONEL, rapporteur : avis favorable sur ces dossiers, monsieur le président.

Adoptés.

N° B-2007-5786 - Réalisation de prestations de désherbage sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 1 : réalisation de prestations de désherbage sur le territoire de la Communauté urbaine (subdivision centre-ouest-net 1) - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

N° B-2007-5787 - Réalisation de prestations de désherbage sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 2 : réalisation de prestations de désherbage sur le territoire de la Communauté urbaine (subdivision centre-est-net 2) - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

N° B-2007-5788 - Réalisation de prestations de désherbage sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 3 : réalisation de prestations de désherbage sur le territoire de la Communauté urbaine (subdivision nord-est-net 3) - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

N° B-2007-5789 - Réalisation de prestations de désherbage sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 4 : réalisation de prestations de désherbage sur le territoire de la Communauté urbaine (subdivision nord-net 4) - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

N° B-2007-5790 - Réalisation de prestations de désherbage sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 5 : réalisation de prestations de désherbage sur le territoire de la Communauté urbaine (subdivision ouest-net 5) - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

N° B-2007-5791 - Réalisation de prestations de désherbage sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 6 : réalisation de prestations de désherbage sur le territoire de la Communauté urbaine (subdivision sud-est-net 6) - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRESIDENT : monsieur Polga rapporte les dossiers numéros B-2007-5786 à B-2007-5791. Monsieur Polga, vous avez la parole.

M. POLGA, rapporteur : avis favorable sur ces dossiers, monsieur le président.

Adoptés.

N° B-2007-5792 - Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Etude sur l'ambiance de sûreté dans les gares - Convention d'attribution de subvention avec l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements -

N° B-2007-5793 - Pont Schuman - Etudes préalables diverses de voirie, d'aménagement et d'ouvrage d'art - Assistance à maîtrise d'ouvrage - Lancement de procédures d'appels d'offres ouverts - Autorisation de signer les marchés - Direction générale - Direction des grands projets -

M. LE PRESIDENT : monsieur Touraine rapporte les dossiers numéros B-2007-5792 et B-2007-5793. Monsieur Touraine, vous avez la parole.

M. TOURAINE, rapporteur : avis favorable sur ces dossiers, monsieur le président.

Adoptés.

N° B-2007-5794 - Avis sur le projet de schéma de cohérence territoriale (SCOT) du syndicat de l'ouest lyonnais (SOL) - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements

M. LE PRESIDENT : monsieur Crimier rapporte le dossier numéro B-2007-5794. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. CRIMIER : merci, monsieur le président. Il s'agit de donner, pour le Grand Lyon, un avis sur le SCOT de l'ouest lyonnais afin de refixer les idées. Je vais vous présenter quatre courts power-points. Ensuite, je ferai quelques commentaires.

Le Grand Lyon a été saisi pour avis officiel sur le projet de schéma de cohérence territorial de l'ouest lyonnais qui a été arrêté par l'assemblée délibérante le 3 octobre dernier.

Le territoire de l'ouest lyonnais est couvert par quatre intercommunalités : les pays de l'Arbresle, les Vallons du Lyonnais, les Vallons du Garon et le Pays mornantais. Au nord, il est délimité par la commune de l'Arbresle, à l'est, au plus proche du Grand Lyon, la commune de Chaponost, au sud, la commune de Saint Maurice de Dargoire dans la vallée du Giers et, enfin, la commune la plus à l'ouest est la commune d'Yseron.

Ce territoire couvre quarante-huit communes et représente, en 2006, une population estimée à 119 000 habitants. A noter que, parmi l'ensemble des SCOT de l'aire métropolitaine, le SCOT de l'ouest lyonnais est le territoire le plus imbriqué avec le fonctionnement de l'agglomération lyonnaise comme en atteste l'ensemble des pièces du dossier.

Les principales observations sur ce projet de SCOT du territoire de l'ouest lyonnais :

- malgré une volonté de réduire effectivement la pression démographique, on peut constater que cette croissance démographique reste soutenue sur la période 2006-2020 avec une croissance attendue de plus 25 000 habitants ;

- en accord avec le SCOT de l'agglomération lyonnaise et l'ensemble des SCOT de l'aire métropolitaine, la volonté de prioriser les transports collectifs dans l'organisation des déplacements et à noter aussi le souhait - c'est formulé tel que- d'une extension du périmètre d'intervention de l'AOT Sytral au territoire de l'ouest lyonnais pour organiser les déplacements en transports collectifs sur l'ensemble des quarante-huit communes ;

- malgré le concept de villages densifiés intégrés dans ces orientations et dans ce document, le développement urbain apparaît insuffisamment priorisé et polarisé, voire articulé, avec des investissements programmés pour la modernisation du réseau ferré de l'ouest lyonnais à l'horizon 2015. Je rappelle qu'il vient d'être décidé d'engager des investissements d'un montant de 300 M€ pour moderniser le réseau ferré de l'ouest lyonnais. Donc, Le territoire, en fait, se veut multi-polarisé ;

- la croissance urbaine va se développer, pour moitié, sur des communes non desservies ou très mal desservies par les transports collectifs comme cela apparaît dans la carte qui suit. Ces orientations vont continuer à produire manifestement de l'étalement urbain et le mitage des espaces de ce territoire de l'ouest lyonnais ;

- voici la carte d'organisation du territoire. Vous avez, en pastille mauve de diamètre plus important, les polarités de niveaux 1 et 2 où doit se faire effectivement l'essentiel de la croissance urbaine mais vous voyez apparaître des pastilles de diamètre plus réduit en rose clair qui couvrent en fait l'ensemble du territoire de l'ouest lyonnais, donc les quarante-huit communes que nous avons citées tout à l'heure. Les polarités de niveaux 3 et 4 sont des polarités non desservies par les transports collectifs aujourd'hui ou qui seront malgré tout mal desservies demain. Ces communes représentent encore près de la moitié de la croissance urbaine attendue à l'horizon 2020.

Voilà le constat qu'on peut faire sur le projet de SCOT de l'ouest lyonnais, une volonté de polariser le développement mais, manifestement, le document d'orientation générale traduit mal cette intention d'un développement multi-polarisé et articulé avec les transports collectifs.

M. LE PRESIDENT : ce qui veut dire que notre avis est assez réservé.

M. CRIMIER : notre avis est assez réservé, effectivement.

Quelques commentaires complémentaires, si vous le permettez. Nous pouvons voir avec la dernière diapositive, qu'effectivement, c'est un territoire très vaste que celui de l'ouest lyonnais, avec des cohérences de territoires pas évidentes.

Simplement, pour information, le SCOT a été revu à la demande du préfet.

Je voudrais simplement noter qu'il y a quand même des avancées importantes par rapport au précédent projet. L'ouest lyonnais partage les fortes réserves du Grand Lyon sur les conditions d'arrivée des autoroutes A 89 et A 45. Je crois qu'il faut constater que l'on crée de nouvelles pénétrantes autoroutières. A ce sujet, moi j'étais un petit peu sidéré de l'article dans le journal qui annonçait l'autoroute A 45 en 2015. C'est au mépris de toute la demande des élus locaux -le maire de Pierre Bénite est là, Jean-Luc Da Passano aussi-. Nous avons écrit à la fois au ministre des transports et au président du Grand Lyon. Je ne vois pas bien comment on va ramener 20 000 véhicules supplémentaires sans pont à Pierre Bénite et sans développement concomitant des transports en commun.

Là, il y a une véritable incohérence sur le développement de notre territoire qui s'articule à la fois dans le SCOT de l'ouest lyonnais et sur le SCOT du Grand Lyon et je me demande où sont passées les orientations du Grenelle de l'environnement et de l'ensemble des documents comme le plan de protection de l'atmosphère.

Il faudra bien qu'un jour, on mette en cohérence les décisions et la réalité sur le terrain, d'autant que l'ouest lyonnais, en termes de déplacements, transports en commun, reste peu desservi.

J'espère -je n'ai pas vu le dossier sur le SRST, donc je ne m'en prends qu'à moi-même- mais j'espère que la Région prend également en compte le développement important du réseau ferré de l'ouest lyonnais de l'Arbresle et l'articulation Lyon-Brignais-Givors. Cela me paraît quand même deux axes importants autour desquels on devrait voir apparaître une urbanisation plus facile. Cela, c'était sur la partie déplacements, cela m'a évité d'intervenir tout à l'heure sur le SRST.

Je rappellerai également que le SCOT relève une très forte dépendance à l'égard de l'agglomération lyonnaise en matière d'équipement commercial. Malheureusement, aucune orientation assez claire n'est énoncée pour organiser un développement commercial en capacité de réduire progressivement cette dépendance et les déplacements qu'elle peut générer.

Je rappellerai simplement le dossier Leroy Merlin à Vourles qui va générer des milliers de déplacements journaliers dans un secteur naturel, agricole, Patrick Laurent pourrait en parler sûrement mieux que moi. C'était la deuxième réserve et là, s'il y a eu des progrès, il faudrait peut-être travailler encore un petit peu plus dans ce domaine parce qu'on ne peut pas présenter un SCOT avec des verrues et des réalisations qui se font à des endroits sans cohérence générale.

Puis, par rapport aux réunions que nous avons eues sur les ENAP et sur la réflexion qui est faite à l'échelle de l'ensemble du département du Rhône, il est important de bien voir les cohérences sur les espaces naturels et agricoles à protéger, sur les zones vertes, sur tous les projets nature développés, les sentiers du département, c'est-à-dire bien voir l'articulation entre le Grand Lyon, c'est-à-dire les franges du Grand Lyon et les franges du SCOT de l'ouest lyonnais.

Pour cela, il y a peut-être quelques pistes à travailler ensemble mais c'est valable du nord-ouest à l'ouest et au sud-ouest. J'ai essayé de parler pour l'ensemble des participants, des maires présents et des représentants du Grand Lyon ici.

Voilà les trois remarques principales par rapport à ce SCOT qui, néanmoins, est un progrès par rapport à la première version.

M. LE PRESIDENT : monsieur Lambert.

M. LAMBERT : deux mots pour essayer d'aller dans le sens et en même temps de rassurer mon collègue Crimier. S'agissant des problèmes de déplacements dans l'ouest lyonnais, à la fois la Région et à la fois la Communauté urbaine dans le cadre du projet REAL ont pris en compte un certain nombre de nos revendications et je crois qu'on est bien vigilant, les uns et les autres, sur cette nécessité d'améliorer l'ensemble des déplacements et en particulier les transports en commun dans l'ouest lyonnais.

M. LE PRESIDENT : monsieur Lambert, si je peux vous interrompre, le transport en commun est forcément doublé par l'urbanisation. Si, effectivement, ce sont des prés et des vaches qui sont autour des gares et qu'ensuite, on va développer l'urbanisation dans des endroits où il n'y a pas de transports en commun, je veux dire qu'on se moque du monde ! Ce n'est pas la peine d'investir des dizaines de millions d'euros. On n'est pas dans la réalité. Je ne vais pas demander au Sytral de développer des lignes supplémentaires que je ne prioriserai pas simplement pour desservir les habitants à qui on a donné un permis de lotir.

M. LAMBERT : merci, monsieur le président, mais cela va parfaitement dans le sens de ce que je vous indiquais. S'agissant du schéma commercial, Jean-Pierre Calvel n'est pas là mais il pourrait effectivement confirmer que, lors notamment des conférences des maires, nous avons pu intervenir les uns et les autres pour renforcer ce schéma commercial. S'agissant du projet nature, je crois que là aussi, il faut aussi compléter ou conforter le SCOT dans ce sens, notamment sur cet ouest lyonnais où on a d'ores et déjà un projet nature Yseron qui est bien développé mais je ne le développerai pas pour ma part suffisamment longtemps parce que cela nous prendrait des heures.

M. LAURENT : je voudrais juste rajouter quelque chose par rapport à ce qui vient d'être dit par monsieur Crimier. Je crois qu'il y a, à échéance de 2030, un deuxième poumon vert égal à Miribel qui est le Col de la Luère et les Monts du Lyonnais. Si on ne travaille pas ensemble avec le Conseil général, aujourd'hui, sur les ENAP pour conserver ce secteur, je pense qu'on fait une grosse bêtise.

Donc, il faut absolument -c'est d'actualité par rapport à ces communautés de communes, on n'en parle absolument pas dans ce rapport- il faut absolument que la métropole lyonnaise respire, qu'il y ait deux poumons, Miribel d'un côté et le Col de la Luère de l'autre.

M. LE PRESIDENT : copie à revoir.

Mme VULLIEN : je voudrais ajouter par rapport à ce que vient de dire mon collègue, à propos des ENAP. Effectivement, on fait le tour des communes et je fais partie des gens au Conseil général qui s'en occupent. Le gros problème pour les ENAP, c'est qu'il va falloir faire en sorte que ces protections soient opposables.

Comme cela a été évoqué à propos de l'A 89, quand on voit que les ZNIEFF où on croyait tous -parce qu'on est des innocents- que les ZNIEFF sont des protections. Les ZNIEFF ne sont pas des protections, elles ne sont pas opposables. Donc, si l'Etat ensuite peut faire ce qu'il veut, on aura beau faire tous les schémas qu'on veut, si rien n'est opposable, à quelle hauteur de document se situe-t-on ?

J'attire l'attention de mes collègues sur cette question parce qu'on croit très souvent avoir mis des protections qui ne sont qu'un écran de fumée et on le voit ensuite quand l'Etat décide de faire passer telle ou telle infrastructure type autoroute alors qu'on sait très bien qu'il faut stopper, que le Grenelle de l'environnement nous a raconté monts et merveilles et qu'on continue.

Si les ENAP sont justes, ce sont de bonnes pratiques, si ce n'est pas opposable et d'une hauteur correcte par rapport à la DTA, ce ne sera peut-être que des bonnes intentions.

M. LAURENT : oui mais l'ENAP, une fois que cela a été voté, il n'y a plus que le Conseil d'Etat qui peut revenir en arrière, c'est quand-même une sacrée sécurité. Avec l'ENAP, il faut faire attention car ce sont des politiques d'action sur un terrain.

M. LE PRESIDENT : c'est de la compétence du Conseil général.

M. LAURENT : sur le Grand Lyon, c'est nous qui décidons avec le Conseil général.

Mme RABATEL : à propos de l'agriculture, à la page 27, il y a des efforts qui sont indiqués justement sur la préservation des zones agricoles mais, en même temps, je me demande toujours quelle est la définition exacte de ce qu'on appelle une agriculture performante et durable. Je me demande toujours si, derrière ces mots, se cache une agriculture qui est plus productiviste que l'on ne l'imagine et où se trouve exactement l'agriculture biologique.

Quand on regarde ensuite la liste qui est faite à la page 27 des secteurs agricoles qui sont à protéger ou des activités agricoles à protéger, j'avoue que je ne vois guère à mon sens l'agriculture biologique et j'aimerais savoir dans cette zone combien il y a d'exploitations biologiques à l'heure actuelle.

M. LAURENT : c'est là où il y en a le plus dans le Rhône. Elles sont presque toutes dans ce secteur dans le Rhône. J'en reviens à "performante", c'est qu'on ne veut pas nous, au niveau du Grand Lyon ni au niveau du Conseil général -je parle au nom du Conseil général- d'avoir des agriculteurs qui perdent de l'argent. C'est cela "performante". C'est-à-dire que si on installe des agriculteurs, il faut qu'ils gagnent de l'argent.

Mme RABATEL : bien sûr.

M. LAURENT : et durable, c'est-à-dire que les actions que l'on a doivent être sur une génération de chef d'exploitation.

Mme RABATEL : ce n'est pas en termes de façon de produire.

M. LAURENT : l'agriculture biologique, je ne vais pas y revenir à chaque fois, c'est le problème des agriculteurs et non celui des collectivités territoriales. Alors, si les agriculteurs ne font pas de biologique, c'est qu'ils ne gagnent pas d'argent. Vous n'allez pas forcer quelqu'un à faire de l'agriculture biologique s'il ne gagne pas d'argent.

Mme RABATEL : quand on lit sur l'agriculture biologique, c'est plus compliqué que cela.

M. CRIMIER : c'est dans le résumé, pas forcément dans le rapport non plus.

M. LE PRESIDENT : sur le commercial, ce ne serait pas mal qu'on réintroduise.

M. CRIMIER : qu'on fasse au moins des cohérences.

L'avis réservé émis par monsieur le président est inclus dans la décision.

Adopté.

Fin de la séance à 12 heures 30.